

Procès-verbal du Conseil Municipal **du jeudi 27 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 27 avril, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire,

Présents :

Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Valérie HAIDAR - Daniel LEROY - Geneviève SCHOFF - Dominique SCHAFFHAUSER – Ludovic CAMPITELLI - Carine NÄGL - Marianne GEBEL - Daniel BRUNSTEIN - Patricia JAEGLÉ - Dominique HEROLD – Marie-Jeanne BASSO - Jean-Marc KEMPF - Isabel FREUDENREICH - Sébastien LABOUREUR - Emmanuel AQUINO - Benoît FREYBURGER - Guy DAESSLE - Adèle HAUMESSER

Pouvoirs :

Patrice DUSSEL a donné pouvoir à Monsieur le Maire
Claude KLINGER-ZIND a donné pouvoir à Benoît FREYBURGER
Mireille PELE a donné pouvoir à Valérie HAIDAR
Frédérique MACQUET a donné pouvoir Isabel FREUDENREICH
Mireille WEISS a donné pouvoir à Daniel LEROY
Pascale CAZAURAN a donné pouvoir à Emmanuel AQUINO
Maria FURLANO a donné pouvoir à Adèle HAUMESSER
Didier SCHERRER a donné pouvoir à Guy DAESSLE

Date de convocation : Jeudi 20 avril 2017

Présents : 21

Pouvoirs : 8

Votants : 29

Monsieur le Maire : avant de commencer l'ordre du jour, je voudrais qu'on rende hommage à deux personnes qui sont décédées et qui faisaient partie du conseil municipal des aînés. Monsieur JEHIN qui était vice-président, qui malheureusement est décédé tragiquement dans un accident en faisant de la marche et Monsieur ZUMBIEHL qui est décédé à la même période. Par respect pour ces personnes, je voudrais qu'on se lève et qu'on observe une minute de silence.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Sébastien LABOUREUR est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 27 avril 2017.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2017

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre, adopte le procès-verbal de la séance du 24 février 2017.

3. Adoption des statuts de l'Amicale des Maires de Wintzenheim et Environs

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

L'Amicale des Maires du canton de Wintzenheim regroupe les communes d'Eguisheim, d'Herrlisheim, d'Husseren-les-Châteaux, d'Obermorschwihr, de Turckheim, de Voegtlinshoffen, de Walbach, de Wettolsheim, de Wintzenheim et de Zimmerbach

Or, le canton actuel de Wintzenheim, qui inclut dorénavant les cantons de Rouffach et de Munster, ne correspond plus au contour de l'ancien canton.

Afin d'adapter la composition de l'Amicale au nouveau découpage, par décision du 4 avril 2017, l'association a modifié le nom et l'a dénommée « *Amicale des Maires de Wintzenheim et Environs* » pour correspondre au contour de l'ancien canton.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a décidé de présenter tous les ans au printemps et non plus à l'automne les comptes de l'année (N-1).

Le conseil municipal est amené à valider les nouveaux statuts de l'Amicale qui tiennent compte de ces deux modifications.

Monsieur le Maire : pourquoi ce changement ? Très rapidement, nous avons pris cette décision parce que maintenant le canton de Wintzenheim regroupe les cantons de Rouffach et de Munster. Or le canton de Rouffach comme celui de Munster, ne souhaite pas intégrer forcément une amicale. Donc c'est pour laisser le choix aux communes qui souhaiteraient intégrer notre amicale.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts et la nouvelle dénomination de l'Amicale des Maires de Wintzenheim et Environs,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Projet des statuts de l'Amicale des Maires de Wintzenheim et environs

4. Adoption de la convention d'objectifs 2017-2019 avec l'Ecole de musique de Wintzenheim

Rapporteur : Valérie HAIDAR

Par délibération du 24 février 2017, le Conseil Municipal a voté l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 25 000 € au bénéfice de l'Ecole de musique de Wintzenheim.

Cette subvention sera destinée à aider la structure pour favoriser la promotion de la musique auprès des plus jeunes et du grand public grâce à :

- Un partenariat avec les écoles élémentaires pour la découverte des instruments de musique,
- la création d'un chœur d'enfants avec concert de Noël et auditions publiques,
- Une étroite collaboration avec l'Harmonie Municipale.

Il s'agit également d'aider à la réalisation du spectacle « Thibaut le jongleur » qui se tiendra au Château du Hohlandsbourg en 2017.

En vertu du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, la collectivité est tenue de mettre en place une convention d'objectif avec le bénéficiaire. Cela permet notamment de garantir la bonne utilisation des sommes allouées à l'association pour la réalisation de ses projets.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte la convention d'objectif 2017-2019 telle qu'annexée,
- Approuve le versement d'une subvention complémentaire de 2000 € en soutien à la réalisation du spectacle « Thibaut le jongleur », en sus des 25.000 € d'ores et déjà attribués,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et ses avenants, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : Projet de convention d'objectifs 2017-2019 avec l'école de musique de Wintzenheim

5. Approbation d'une subvention à l'association pour la promotion du chemin de fer « Colmar Metzeral »

Rapporteur : Daniel LEROY

« L'association pour la promotion du chemin de fer Colmar Metzeral » développe une action en faveur de la préservation du service offert à la population et au maintien de la ligne de chemin de fer.

A ce titre, et en vue de préparer les célébrations du 150^{ème} anniversaire, l'association a sollicité une subvention de 200 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Attribue une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « pour la promotion du chemin de fer Colmar Metzeral »,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Approbation d'une subvention exceptionnelle pour l'association des Commerçants et artisans de Wintzenheim (COWI)

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

L'association des Commerçants et artisans de Wintzenheim (COWI) a organisé une manifestation pour les 30 ans de l'association. Ainsi, un week-end festif a eu lieu le 1^{er} et 2 octobre 2016. A ce titre, le COWI a sollicité une subvention exceptionnelle de 700 € afin de soutenir cette action.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Attribue une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association des Commerçants et artisans de Wintzenheim (COWI),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut – Rhin pour l'extension du service périscolaire

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Au regard des perspectives de développement de la commune dans les deux prochaines années, il doit être procédé à la restructuration du groupe scolaire de Logelbach.

L'opération consistera en :

- L'agrandissement de l'école maternelle afin d'ajouter notamment une salle de classe,
- L'extension des locaux du service périscolaire,
- La création d'une cantine scolaire qui sera intégrée à l'espace périscolaire.

L'opération représente un coût global estimé à 1 515 654 euros H.T. La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin apporte un soutien financier au projet d'investissement en faveur du développement des activités périscolaires.

Cette aide concernera exclusivement les activités en lien avec le temps périscolaire. Les travaux concernés seront dès lors l'extension du périscolaire et la création de la cantine qui sera un espace géré par le délégataire et qui pourra être un espace supplémentaire pour l'accueil périscolaire.

La CAF du Haut-Rhin aide à hauteur de 35% les travaux éligibles avec un plafond de 600 000 € H.T.

Le montant des travaux concernant le périscolaire représente 865.824 € HT. Ainsi, la commune sollicite une aide à l'investissement de 303 038 €.

Selon les conditions d'attribution de la CAF pour investissements, l'aide octroyée sera versée pour 50% sous la forme de subvention et pour 50% sous la forme d'un prêt à taux 0 à rembourser sur 10 ans.

Monsieur le Maire : il faut juste savoir que le prêt sans intérêt sera sur 15 ans. Oui, Monsieur DAESSLE

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : pour rester cohérent avec notre précédent vote, nous ne participerons pas à ce vote.

Monsieur le Maire : d'accord.

Guy DAESSLE avec pouvoir de Didier SCHERRER, Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Autorise Monsieur le Maire à demander à la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin une participation financière à hauteur de 303 038 € pour l'extension du Périscolaire composée à 50% de subvention et à 50% d'un prêt à taux 0.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Adoption des tarifs de la saison culturelle Arthuss 2017/2018

Rapporteur : Valérie HAIDAR

La saison culturelle 2017-2018 débutera le mercredi 4 octobre 2017. La programmation, comme les années précédentes, sera variée et comprendra des spectacles, des concerts jazz, classiques et contemporains ... Une dizaine de représentations sont programmées ainsi que 4 spectacles jeunes.

Pour la saison 2017-2018, il est proposé de maintenir les tarifs de la saison 2016-2017, à savoir :

- Le tarif de 8 € par personne et par spectacle,
- la gratuité pour les enfants lors des représentations « jeune public »,
- Un tarif abonné 5 spectacles « Regards » à 6.50€ la place soit 32,50 € l'abonnement,
- Un tarif abonné à la saison « Carte Blanche » à 5.50€ la place soit 44 € l'abonnement,
- Un tarif de 3 € par accompagnant adulte lors des représentations jeune public.

L'ensemble des spectacles proposés dans le cadre du Clair de Noël est gratuit, y compris ceux ayant lieu à l'espace culturel Arthuss.

Les abonnements peuvent être souscrits à partir du mardi 5 septembre 2017 à la billetterie de l'Espace Culturel ARTHUSS ou par courrier accompagné du paiement (les billets pourront être retirés en billetterie lors du premier spectacle) jusqu'au 31 octobre 2017. Passé ce délai, le tarif unique de 8€ par spectacle et par personne continuera de s'appliquer.

Les horaires d'accueil restent identiques, à savoir :

Mardi 16h-19h30	Mercredi 9h30-11h30 & 16h-19h30
Jeudi 16h-19h30	Vendredi 16h-19h30
Samedi 9h-12h & 13h30-16h	

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- Adopte les tarifs de la saison culturelle Arthuss 2017/2018 :
 - Tarif de 8 € par personne et par spectacle
 - Tarif abonné 5 spectacles « Regards » à 6.50€ la place soit 32,50 € l'abonnement
 - Tarif abonné à la saison « Carte Blanche » à 5.50€ la place soit 44 € l'abonnement
 - Gratuité pour les enfants et tarif de 3 € par les accompagnants adulte lors des représentations jeune public,
 - Gratuité pour l'ensemble des spectacles proposés dans le cadre du Clair de Noël est y compris ceux ayant lieu à l'espace culturel Arthuss.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

9. Avis sur la vente de la chapelle Sainte Odile

Rapporteur : Monsieur le Maire

La chapelle Sainte Odile n'est plus un lieu de culte et n'a plus d'usage. Le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint Laurent de Wintzenheim a pris une délibération demandant la désaffectation de la chapelle à l'Archevêque et au Préfet qui ont répondu positivement à cette demande.

Par ailleurs, l'église évangélique est intéressée par l'achat de la Chapelle Sainte Odile. Cela permettrait de conserver la chapelle Sainte Odile comme lieu de culte. En outre, cette vente permettrait au Conseil de Fabrique de récolter des fonds pour restaurer l'église Saint Laurent.

Au titre de l'article L2541-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit donner un avis sur la vente de la chapelle Sainte Odile demandée par le Conseil de Fabrique au bénéfice de l'Assemblée de Dieu de Colmar.

Vu la loi du 18 Germinal, an X, relative à l'organisation des cultes,
Vu le décret du 23 novembre 1994 portant déconcentration en matière de désaffectation des édifices cultuels dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle,
Vu l'article 7/13ème de la loi du 1er juin 1924 et l'ordonnance du 15 septembre 1944 concernant la mise en vigueur de la législation civile française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle,
Vu l'avis favorable de l'Archevêché de Strasbourg décidant de désaffecter la chapelle,
Vu l'article L2541-14 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'extrait du procès-verbal de la délibération du Conseil de Fabrique de la paroisse du 7 novembre 2016 acceptant la vente de la chapelle Sainte Odile à la communauté évangélique « l'Assemblée de Dieu » de Colmar,

Monsieur le Maire : la Préfecture nous a demandé de reprendre une délibération, puisqu'il y a eu un changement. Au départ c'est nous qui achetions et maintenant il y aura une vente directe à la communauté évangélique « l'Assemblée de Dieu ».

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la vente de la chapelle Sainte Odile par le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint Laurent de Wintzenheim à la communauté évangélique « l'Assemblée de Dieu » de Colmar,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Approbation du protocole d'accord multipartite pour la création d'un pôle médical dans le bâtiment communal situé au 9 rue Clémenceau

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune est propriétaire du bâtiment communal et des terrains cadastrés section 13 n° 13, 131 et 135 d'une surface au sol de 1008 m² situés 9, rue Clémenceau.

Le bâtiment actuel comprend quatre niveaux pour une surface totale existante valorisable d'environ 609 m² (hors communs) comprenant :

- Le sous-sol : environ 141 m²
- Le rez-de-chaussée : environ 161 m²
- Le 1^{er} étage : environ 154 m²
- Le 2^{ème} étage : environ 153 m² de surface plateau « loi carrez »
- Les combles non aménagés

Le projet consiste en la réalisation d'un pôle médical avec la rénovation du bâtiment et la création d'une extension d'environ 142 m² de surface-plancher, soit 126 m² de surface utile. L'avancée moderne du rez-de-chaussée serait rénovée et valorisée en surface utile (environ 20 m²). La surface totale suite à l'extension serait d'environ 755 m² de surface au sol comprenant :

- Le sous-sol : 141 m²
- Le rez-de-chaussée : 244 m²
- Le 1^{er} étage : 217 m²
- Le 2^{ème} étage : 153 m²
- Les combles non aménagés

Le projet comprend également la création de 13 places de stationnement extérieures dont une place handicapée.

Le pôle médical comprend :

- une pharmacie en sous-sol et en rez-de chaussée : elle donnera lieu à la vente du sous-sol, du rez-de-chaussée et de l'extension qui sera réalisée à Monsieur Philippe SCHWAB, pharmacien, pour un montant de 390.000 € TTC – 325.000 €HT. Afin de pouvoir assurer l'entretien du bâtiment, une copropriété sera créée.
- le 1^{er} niveau sera occupé par des médecins généralistes : le 1^{er} niveau sera loué sous la forme d'un bail professionnel pour un loyer de 3915 € TTC (3263 € HT) hors charges,
- le 2^{ème} niveau sera occupé par un cabinet dentaire et une autre activité. Un ensemble d'environ 100m² sera loué au cabinet dentaire pour un loyer d'environ 1.560 € TTC (1.300 € HT) hors charges, qui pourra être ajusté selon la surface définitive.

Monsieur le Maire : je dois dire que c'est un projet qui a demandé beaucoup d'énergie, parce que ce n'était pas acquis d'avance que tout le monde puisse trouver sa place. Avec notre groupe, l'objectif était bien de trouver des acquéreurs pour un pôle médical ou tertiaire, une activité libérale. Je crois qu'on a réussi quand même une bonne négociation avec l'ensemble des partenaires, puisque j'ai encore vu hier dans la presse, qu'un pôle médical sera aussi réalisé à Kayserberg Vignoble. Aujourd'hui, partout les communes décident de faire des pôles médicaux. Je crois que ce bâtiment s'y prêtait tout à fait, et nous avons la chance que la pharmacie s'installe au rez-de-chaussée.

Voilà ce que j'avais à dire. S'il y a des questions, je suis prêt à y répondre. Monsieur DAESSLE

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'est l'extension qui va être réalisée par la commune pour Monsieur Schwab ?

Monsieur le Maire : vous revenez en arrière, vous avez le métrage.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : non, mais qu'est-ce que cette extension ? Elle sera en plus ?

Monsieur le Maire : oui, mais elle est compris dans le prix.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, mais c'est quoi ?

Monsieur le Maire : c'est une extension à l'arrière qui va servir au pharmacien en bas et aux médecins au-dessus. C'est une petite extension.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'est une excroissance.

Monsieur le Maire : oui, c'est ça. Nous avons eu l'avis favorable des Bâtiments de France parce qu'il fallait leur demander leur avis.

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- Adopte le protocole d'accord multipartite pour la création d'un pôle médical dans le bâtiment communal situé au 9 rue Clémenceau tel qu'annexé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le présent protocole et ses éventuels avenants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 3 : Projet de protocole d'accord multipartite pour la création d'un pôle médical dans le bâtiment communal situé au 9 rue Clémenceau

11. Adoption des modalités de consultation du public dans le cadre de la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Denis ARNDT

La loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés a instauré la procédure de modification simplifiée pour faire évoluer de manière mineure les PLU. Cette procédure de modification simplifiée est actuellement codifiée dans le code de l'urbanisme qui définit ses conditions d'emploi et ses modalités de mise en œuvre.

En application de ces dispositions, une procédure de modification simplifiée n°5 du PLU a été engagée par arrêté du Maire prescrivant la procédure. Le projet de modification simplifiée a pour objet les points suivants :

Concernant les dispositions réglementaires applicables à l'ensemble des zones :

- Une définition générale devrait être mise en place afin de connaître précisément les éléments à prendre en compte pour calculer la hauteur des constructions. La notion de « gabarit » pourrait ainsi être introduite pour clarifier les calculs des hauteurs des bâtiments.
- Une définition générale pourrait être donnée à la notion d'« accès » afin de la dissocier clairement de celle de voirie.

Concernant les dispositions réglementaires applicables dans la zone UC, il s'agit de créer un sous-secteur permettant la réalisation d'une opération de 48 logements sociaux à Logelbach. Ainsi, les articles de la zone UC seraient modifiés spécifiquement pour ce sous-secteur afin d'introduire les éléments suivants :

- les largeurs de voirie pour un projet particulier, la notion d'impasse ainsi que la pertinence du positionnement de l'aire de retournement seraient réétudiées,
- les possibilités concernant le stationnement seraient élargies, à savoir :
 - construire des carports et permettre les toitures plates pour ce type d'équipement,
 - repositionner le stationnement à l'alignement de la voie,
 - dimensionner différemment les places de stationnement selon la destination des constructions principales,
- la notion d'espace à usage public serait revue avec l'intégration de la proximité d'espaces publics.

Concernant les dispositions réglementaires applicables dans la zone UE :

- Pour éviter des problèmes d'interprétation dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de construire, il s'agit de clarifier la rédaction du règlement de la zone **UE** en ce qui concerne les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ;
- Permettre une hauteur des constructions à vocation économique plus importante.

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, c'est au conseil municipal de déterminer les modalités de mise à disposition du public.

Le document présentant le projet de modification simplifiée n°5 sera mis à disposition du public pendant un mois:

- en mairie, aux services techniques, aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
- sur le site internet de la mairie.

Un registre sera mis à disposition afin de recueillir les observations et avis du public en mairie, aux services techniques, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le public pourra également faire part de ses avis et commentaires par courriers qui seront intégrés au registre.

Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée n°5, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et ce 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public.

Cet avis sera également :

- affiché en mairie dans les mêmes délais,
- inscrit sur le site internet de la commune,
- sur les panneaux lumineux,

8 jours au moins avant le début de la consultation du public et ce pendant toute la durée de la mise à disposition.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36, L.153-37, L.153-45 et suivants,

VU la délibération du 20 janvier 2005 approuvant le Plan Local d'Urbanisme et les délibérations du 24 janvier 2008, 3 septembre 2010, 8 avril 2011, 29 juin 2012 approuvant les révisions simplifiées n°1, 2, 3, 4 et 5,

VU la délibération du 3 septembre 2010 approuvant la modification n°1 du P.L.U. et la délibération du 22 mai 2015 approuvant la modification n°2 du P.L.U. et les délibérations du 7 décembre 2012, 29 novembre 2013, du 3 juillet 2015 et du 4 novembre 2016 adoptant les modifications simplifiées n°1, 2, 3 et 4,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de clarifier, dans toutes les zones constructibles, le règlement pour ce qui concerne les éléments à prendre en compte pour calculer la hauteur des constructions ainsi que la notion d'accès à partir de la voirie publique,

CONSIDERANT la nécessité d'adapter le règlement pour rendre possible la construction de 48 logements locatifs sociaux à Logelbach, projet d'intérêt général pour la commune, par la création d'un sous-secteur dédié,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune, pour éviter des problèmes d'interprétation dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de construire, de clarifier la rédaction du règlement de la zone **UE** en ce qui concerne les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ; cette clarification devra également permettre la faisabilité d'opérations de densification du tissu économique et commercial,

CONSIDERANT que l'ensemble des modifications apportées ne sont pas de nature à relever d'une révision dans la mesure où elles n'ont pas pour objet ou pour effet de :

- Changer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- Réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- Réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,
- Ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser de plus de 9 ans,

CONSIDERANT que l'ensemble des modifications répondent aux conditions d'emploi de la procédure de modification par voie simplifiée sans enquête publique telles qu'elles sont énoncées dans le code de l'urbanisme,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- Prend acte de la prescription de la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme et de ses motifs,
- Décide de fixer les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°5 au public selon les conditions suivantes :
 - Le dossier de modification simplifiée n°5 du PLU sera mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie pendant une durée d'un mois aux jours et heures d'ouverture de la mairie ainsi que sur le site internet,
 - Les observations du public pourront être consignées dans un registre disponible aux jours et heures d'ouverture de la mairie pendant toute la durée de mise à disposition du dossier,
 - Durant la période de mise à disposition du dossier, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par courrier à l'attention de Monsieur le Maire, à l'adresse suivante : Mairie de Wintzenheim- 28 rue Clemenceau – 68920 Wintzenheim. Chaque courrier sera alors annexé au registre,
 - Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage, par publication sur les panneaux lumineux de la ville 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public ainsi que sur le site internet et ce pendant toute la durée de la mise à disposition.
 - Cet avis sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et ce 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12. Modification de l'indice de référence pour les indemnités des élus

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application des dispositions des articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités de fonctions des élus sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Par délibération du 11 avril 2014, le conseil municipal a déterminé les indemnités octroyées aux élus en se basant sur l'indice 1015 qui était l'indice de référence en 2014. Or, l'indice a changé au 1^{er} janvier 2017 et doit également être changé au 1^{er} janvier 2018.

Sur la demande des services de l'Etat, il s'agit d'actualiser l'indice sans plus préciser le montant dans les délibérations concernées.

Les plafonds inscrits dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) n'ont pas été modifiés.

	Taux plafond inscrits dans le CGCT en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Taux en % de l'indice brut terminal de la fonction publique proposé	Majoration au titre du chef – lieu de canton
Maire	55%	49,78%	15%
Adjoints	22%	20,5%	
Conseillers délégués	6% pris dans l'enveloppe globale Maire et adjoints	6%	0%

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Daesslé

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : nous avons été amenés à plusieurs reprises à voter pour la modification applicable au 1^{er} janvier du régime indemnitaire et du reclassement du personnel. Vous nous avez confirmé lors de ces votes qu'aucun salarié ne serait soumis à une baisse de salaire. Alors est-ce le cas ? En effet s'il y a une baisse, nous pensons que c'est une première raison pour ne pas voter cette augmentation. Une deuxième est le fait que notre trésorerie est à bout de souffle, ce qui implique plutôt un geste vers la baisse que la hausse des indemnités. Enfin pour être à même de pouvoir apprécier et avoir la transparence de ce point, il aurait été normal de mettre à côté des pourcentages le montant de la valeur brute de ces indemnités et de donner le coût total annuel de ce que cela représente.

Monsieur le Maire : alors en ce qui me concerne, je parle de la mienne, cela représente une augmentation de 13 euros brut en 2017. Pour un adjoint, ce sera aussi une augmentation de 5 euros brut. Donc vous voyez que c'est très peu.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : sur cet indice, parce que là nous votons systématiquement le fait que chaque fois qu'il y aura une augmentation d'indice, il y aura une augmentation et on ne le passera plus en conseil municipal.

Monsieur le Maire : c'est l'indice. Ce n'est pas nous qui le souhaitons, c'est le Préfet qui nous a demandé de prendre une délibération. Nous on travaille dans la transparence. Pour nous, il n'y a pas de problème.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : le Préfet vous demande une délibération, c'est tout à fait normal, c'est la loi. Mais cela étant, c'est à vous de fixer les indemnités.

Monsieur le Maire : mais elles sont fixées. Monsieur Daesslé, vous reprenez le premier conseil municipal de 2014. Nous avons fixé les indemnités, vous les avez.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : mais vous pouvez très bien renoncer à ces indemnités.

Monsieur le Maire : ce n'est même pas 15 euros, je vous l'ai dit.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : ça n'a aucune importance, c'est un principe. Je vous ai posé une question préalable de savoir est-ce que effectivement le personnel face à tous les votes que nous avons eu, est-ce qu'ils sont soumis à une baisse ou non de leur salaire.

Monsieur le Maire : non.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : donc aucune baisse par rapport à tout ce qu'on a voté ?

Monsieur le Maire : le salaire, pas de baisse de salaire par rapport à l'indice.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je ne parle pas de l'indice, je parle du salaire et des votes précédents.

Monsieur le Maire : ni par rapport à la réforme, ni par rapport à l'indice.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : donc ils n'ont aucune baisse de salaire. Nous sommes d'accord.

Monsieur le Maire : je crois que quand vous étiez maire, Monsieur Daesslé, vous n'avez pas montré le bon exemple.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je me permets de vous dire que nous sommes aujourd'hui dans un autre contexte et arrêtez de dire des bêtises. Gérez votre collectivité et moi je fais...

Monsieur le Maire : Monsieur Daesslé, je me souviens que quand vous avez été battu comme maire, vous vous êtes tout de suite fait voter une indemnité au château du Hohlandsbourg. Alors venir me faire la morale aujourd'hui à moi, je regrette.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je regrette, c'est une fois de plus un mensonge, je n'ai pas pris d'indemnité, vous le savez très bien.

Monsieur le Maire : je peux encore le rechercher. On peut demander aux gens qui siégeaient.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : C'est faux. Ne venez pas avec le passé toujours.

Monsieur le Maire : non, mais je vous le dis, parce que vous essayez toujours de nous faire la morale. Donc je vous rappelle un peu les règles.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : aujourd'hui je voudrais savoir...

Monsieur le Maire : on vous a répondu.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : mais oui, vous m'avez répondu pour une fois clairement. Ils n'ont pas de baisse de salaire. Deuxièmement je vous dis que je ne suis pas d'accord sur le principe de l'indice.

Monsieur le Maire : vous avez le droit de ne pas être d'accord.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : il y a beaucoup de collectivités qui effectivement ne prennent pas d'indemnités. Vous aussi vous avez été le seul, je le rappelle, vice-président de la CAC à demander une augmentation en début de mandat concernant votre indemnité.

Monsieur le Maire : c'est un mensonge Monsieur Daesslé.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : non, ce n'est pas un mensonge. Vos collègues me l'ont raconté. Cela étant, vous venez avec le passé, je pourrai venir avec le passé. Gérez votre collectivité, aujourd'hui ce n'est pas il y a 10 ans. Point, à la ligne. Arrêtez avec le passé et faites preuve un peu d'intelligence. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : mais je vous demanderai d'avoir un peu plus d'intelligence aussi, parce que raconter des histoires comme vous racontez à l'instant, c'est vraiment des purs mensonges.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : vous ne faites que des mensonges, Monsieur.

Monsieur le Maire : non. Monsieur Daeslé, s'il vous plaît, un peu de retenue.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : mais je sais encore ce que j'ai fait.

Monsieur le Maire : je vous le sortirai. Ecoutez, c'est bien que vous allez me faire passer pour un menteur devant tout le monde. Je vous sortirai la délibération du château du Hohlandsbourg. J'ai l'ai, ce n'est pas difficile.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : cherchez. Et de toute façon, nous ne sommes pas au château du Hohlandsbourg, Nous sommes aujourd'hui ici à la mairie et nous gérons aujourd'hui une collectivité locale. Nous ne sommes pas au château.

Monsieur le Maire : si vous aviez aussi bien géré que nous. Je reprends l'exemple de tout à l'heure du pôle médical. Si ce bâtiment avait été terminé, aujourd'hui on n'en parlerait même pas. On ne l'aurait même pas mis à l'ordre du jour.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je vous ai déjà expliqué qu'à l'époque les finances n'étaient pas bonnes. Heureusement nous étions là pour les remettre à flots et vous avez assez de preuve que vous, vous dilapidez tout cet argent.

Monsieur le Maire : Monsieur Daesslé, je vous rappelle que vous avez terminé.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : vous dilapidez tout cet argent.

Monsieur le Maire : Monsieur Daesslé, je vous donne la parole. C'est moi qui donne la parole.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : et le pôle, je peux vous dire, ce n'est pas une bonne opération financière.

Monsieur le Maire : Monsieur, ce n'était une bonne opération quand vous l'avez acheté. Vous parlez des finances. Je peux vous dire que pour ce pôle, nous n'avons même pas besoin de prêt, puisque nous allons pouvoir l'autofinancer. Alors que vous dites que les finances sont mal tenues. 17 millions d'investissement au premier mandat.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : mais je crois que ça suffit. Chaque fois vous avez le même disque. Alors arrêtez s'il vous plaît. Mais on le connaît par cœur votre disque, cela suffit. Ecoutez, gérez et puis....

Monsieur le Maire : et bien on gère bien avec tout ce qu'on a fait.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : nous verrons la suite.

Monsieur le Maire : Monsieur Daesslé, vous savez moi ce qui m'intéresse, c'est de rencontrer les gens dans la rue et qui nous félicitent de tout ce qu'on fait et tout ce qu'on a fait pour Wintzenheim. Moi, ça me convient tout à fait. Je n'attends pas une opposition systématique qui vient de temps en temps au conseil municipal pour dénigrer ce que nous faisons. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : il n'y a pas de dénigrement. Je vous donnerai l'explication.

Monsieur le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- Annule la délibération du 11 avril 2014 et la remplace par la présente délibération,
- Fixe les indemnités de fonction de la façon suivante :
 - Maire : 49,78% de l'indice brut terminal de la fonction publique + 15% de majoration au titre du chef – lieu de canton,
 - Adjoint : 20,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique + 15% de majoration au titre du chef – lieu de canton
 - Conseillers délégués : 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Primes aux candidats non retenus dans le cadre de la procédure adaptée de mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école maternelle et la création d'une cantine scolaire

Rapporteur : Daniel LEROY

Le projet d'extension de l'école maternelle, du périscolaire et de la création de la cantine a été engagé. Le budget estimatif des travaux est de l'ordre de 1.090.000 d'€ HT pour le bâtiment et les espaces extérieurs. En conséquence, la procédure de mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre s'est réalisée sous une forme adaptée.

Toutefois, afin de sélectionner un maître d'œuvre, il a été demandé aux trois équipes sélectionnées après analyse des candidatures de présenter un projet au niveau esquisse, celui-ci devant être rémunéré.

Il est proposé de verser une indemnité de 6.500 € HT à chacune des équipes admises à concourir et non retenues par le maître d'ouvrage après avis de la commission MAPA sous réserve que les prestations soient conformes aux prescriptions du règlement de consultation.

Le lauréat choisi par le maître d'ouvrage percevra cette indemnité à titre d'avance sur son marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire : des remarques ? Monsieur Daesslé

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : pour rester cohérent avec les votes précédents, on ne participera pas.

Monsieur le Maire : d'accord. Merci.

Guy DAESSLE avec pouvoir de Didier SCHERRER, Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Décide de verser une indemnité de 6.500 € H.T. à chacune des équipes dont la candidature a été admise à participer et non retenues par le maître d'ouvrage sous réserve que les prestations soient conformes aux prescriptions du règlement de consultation, le lauréat choisi par le maître d'ouvrage percevant cette indemnité à titre d'avance sur son marché de maîtrise d'œuvre,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables du budget principal de la commune de Wintzenheim

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin d'apurer périodiquement les comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier de Colmar propose l'admission en non-valeur de différentes créances irrécouvrables, notamment du fait de débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition est établie.

Ces admissions en non-valeur constituent des actes de renonciation et de libéralités qui sont soumises à délibération du conseil municipal, conformément à l'article L 2541-12-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le relevé ci-dessous et s'élèvent à la somme de 99,26 € TTC. Ces créances correspondent aux frais pour les locations de salles communales pour les années 2012 et 2015.

Etat de créance à admettre en non-valeur

Exercice	Montant à recouvrer TTC	Motif de la présentation
2012	13.41 €	PV de carence
2015	85.85 €	PV de carence
Total	99.26 €	

A l'appui de ces demandes, le Trésor Public a justifié le caractère irrécouvrable de ces créances.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Admet en non-valeur les créances indiquées sur l'état ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15. Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable de la régie municipale des antennes communautaires de télévision de Wintzenheim (R.M.A.C.T.W.)

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Afin d'apurer périodiquement les comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier de Colmar propose l'admission en non-valeur de différentes créances irrécouvrables, notamment du fait de débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition est établie.

Ces admissions en non-valeur constituent des actes de renonciation et de libéralités qui sont soumises à délibération du conseil municipal, conformément à l'article L 2541-12-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le relevé ci-dessous et s'élèvent à la somme de 606,91 € TTC. Ces créances correspondent à des redevances annuelles pour les années 2011 à 2016.

Etat de créance à admettre en non-valeur

Exercice	Montant à recouvrer TTC	Motif de la présentation
2011	84.69 €	Certificat d'irrecouvrabilité
2012	157.19 €	Certificat d'irrecouvrabilité
2015	37.23 €	Certificat d'irrecouvrabilité
2016	327.80 €	Certificat d'irrecouvrabilité
Total	606.91 €	

A l'appui de ces demandes, le Trésor Public a justifié le caractère irrécouvrable de ces créances.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Admet en non-valeur les créances indiquées sur l'état ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

16. Informations

- **Autorisations d'urbanisme** : Denis ARNDT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN - . M. STRAUMANN Eric, Président : ravalement de façades des bâtiments collège et logements, 15 rue de la Vallée

Mme RUOCCO Anna : modification d'une clôture, 16 rue des Acacias

CONCORDE IMMOBILIER – M. BRAUNEISEN Gilles : réhabilitation d'un bâtiment avec création de terrasses et lucarnes, 9 rue Haussmann – LOGELBACH

BURGER ET CIE – M. BURGER Bertrand : modification d'une maison avec création d'un sous-sol, 24 au 28 rue des Cotonnades, « lotissement Parc Haussmann » - LOGELBACH

M. GHENIOU Samir : extension d'une maison individuelle, 10a route de Turckheim – LOGELBACH

SCI STEPHANIE INVESTISSEMENTS – M. ROHRER Eric : aménagement d'un laboratoire dans local existant, 42a rue Acker – LOGELBACH

M. FLORENTZ Hervé : création d'une piscine, 7 rue de la Petite Porte

M. HILLBRAND Claude : remplacement d'une clôture et création d'un parking, 3a rue Clemenceau

M. JEHIN Eric : construction d'une maison individuelle avec garage, 15 rue des Cotonnades, « lotissement Parc Haussmann » - LOGELBACH

M. JEANDEL Jean-Philippe : rehausse de la toiture de 60 cm, 1c chemin du Herrenpfad

M. ICARDI David : mise en place d'une clôture, 5a rue de la Chapelle

Mme ZIND Colette : mise en place d'un velux et de deux chiens assis, 15 rue du Maréchal Joffre

M. JEHL Philippe : rénovation toiture de la dépendance + mise en place d'un portail, portillon, d'une clôture, d'une serre et d'un carport, 116 rue Clémenceau

M. KLING Stéphane : mise en place d'une pergola ouverte, 4 rue Feldkirch

M. LENOTTE Vincent : agrandissement d'une maison existante, 2b route d'Eguisheim – LOGELBACH

M. JEANNOT Jimmy : construction d'une maison individuelle, rue des Trois-Châteaux

M. MARTIN Tanguy : modification des ouvertures – agrandissement de lucarne – rehausse du toit, 11 rue des Acacias

SCCV LE CANAL – M. EONO Mickaël : ajustement des façades, stationnement, locaux annexes, surface de plancher, rue du Hêtre – LOGELBACH

M. SCHMITT Vincent : réalisation d'une maison, d'un garage et d'une piscine, 11 rue des Cotonnades – LOGELBACH

M. GOMEZ Arturo : remplacement d'une clôture, 1 rue des Dominicaines – LOGELBACH

Mme ALTHUSER Valérie : extension d'une maison individuelle, 5 route de Colmar

M. DIETRICH Daniel : rénovation et extension d'une habitation existante, création d'une terrasse, agrandissement d'une lucarne existante et mise en place d'un velux, 33 rue du Maréchal Joffre

M. ONAR Bayram : ajout de deux fenêtres fixes sur le mur du garage, 10a route de Colmar

M. TISSERAND Romuald : extension d'un balcon existant, 17 rue Clemenceau

COMMUNE DE WINTZENHEIM – M. Serge NICOLE, Maire : démolition total du bâtiment, rue Herzog – LOGELBACH

M. HERRAMHOF Patrick : pose de fenêtres de toit, 9 rue du Muhlbach – LOGELBACH

M. WEIBEL Philippe : pose d'une clôture, 14 rue des Acacias

M. PFOHL Eric : mise en peinture de la façade et de la clôture, 103 route de Colmar

M. FREYBURGER Michel : pose de 3 velux, 65 rue du Maréchal Joffre

WINTZEDIS SAS – M. CULOT Jean-Pierre : réfection de la toiture de l'hypermarché Leclerc, 12 rue Herzog – LOGELBACH

M. BUTTERLIN Thierry : réfection de la toiture, 35 rue du Docteur Paul Pflimlin

Mme WAGNER Anne : pose d'une fenêtre de toit, 20 rue du Bouleau

- **Manifestations** : Valérie HAIDAR

AVRIL 2017		
29		Marché aux fleurs – place et halle des fêtes
29 et 30	14 à 17 h 9 à 17 h	Bourse aux vélos et aux jouets des Scouts et Guides de Wintzenheim – halle des fêtes
MAI 2017		
03	20 h	Les Offenbachiades -auditorium de l'Arthuss – auditorium de l'Arthuss
06		Concours de batterie de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
07		2 ^{ème} tour des élections Présidentielles – gymnase scolaire, Arthuss – gymnase Ungerer et chalet APP
08	10h30 11h30	Messe à l'Eglise Notre Dame du Bon secours Cérémonie patriotique – Monument aux morts de Wintzenheim
08		Challenge d'échecs de la Dame Blanche Cérémonie d'ouverture à 9h30 – halle des fêtes
08	8h à 17h	Concours de pêche de l'APP – étangs Vallon d'Aspach
12	14h à 17h	Chantier de préparation des jardinières dans le cadre de la journée citoyenne
13	20h	Concert Octuor Vocal - auditorium de l'Arthuss
13 et 14	9 h à 17 h	Mieux communiquer – Espace d'animations de l'Arthuss – auditorium de l'Arthuss
13	20h	Pastorale évangélique protestante de M.MAUFFREY avec le concert du groupe « Louange Latine » Gospel et Louange
14	10h	Culte en commun – halle des fêtes
14		Repas paroissial – salle Laurentia
15		Audition de piano de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss

MAI 2017 (suite)		
20	14 h à 18 h 18 h à 21 h	Grande fête de l'Ecole de musique et de danse de Wintzenheim : 5 scènes ouvertes - Auditorium de l'Arthuss + salle Arabesque + 2 parvis Halle des fêtes + parking Concert et restauration
26 mai au 5 juin	15h à 18h en semaine 10h à 12h et 14h à 18h samedi et dimanche	Exposition et projections « Romy Schneider » Projections cinéma : 27.05 à 20h « Christine » 29.05 à 14h et 20h « les innocents aux mains sales », 03.06 à 20h « la passante du sans souci » VERNISSAGE le 27.05 à 18h – galerie et auditorium de l'Arthuss
27		Gala de kick boxing du Karaté club - COSEC
27		Concert de l'Harmonie Hohlandsbourg pour la fête des mères – EHPAD Les Magnolias
27 et 28	10 à 19 h 09 à 19 h	Exposition de photos animalières par le comité communal des fêtes – halle des fêtes Conférence avec projection « ... » le 27 à ?H et le 28 à ?H
30	8 h 30 à 22 h	Concert chant choral Collège Prévert – salle Laurentia
31	16h à 18h	Représentation Hip Hop EAA – auditorium de l'Arthuss
JUIN 2017		
03	20h	Fête de fin d'année Wintz'Tango – auditorium de l'Arthuss et salle Arabesque
03 au 05		Festivités du 30ème anniversaire du Pacte de jumelage avec Möneseesee
05		Grepeltournoi de l'ASW – stade Saint-Gilles
07	20 h	Passage Klezmer – auditorium de l'Arthuss
08	16 h à 19 h 30	Don de sang – salle Laurentia
09	En soirée	Réunion publique de M. Jacques CATTIN dans le cadre des législatives – salle Laurentia
10	8 h à 13 h 30	2ème édition de la Journée Citoyenne – halle des fêtes
10		Fête d'été de l'Ecole Mathias Grünwald - Logelbach
11		1er tour des élections Législatives– gymnase scolaire, Arthuss – gymnase Ungerer et chalet APP
16		Fête de fin d'année de l'école "les Nénuphars" de Logelbach
17	20 h	Concert des Amis de la Chapelle Herzog – église de Logelbach
18		2ème tour des élections Législatives– gymnase scolaire, Arthuss – gymnase Ungerer et chalet APP
18		Marche populaire 2A2M – halle des fêtes
19	13h à 15h30	Animation 2A2M pour les écoles par le Sivom du Canton de Wintzenheim – gymnase Ungerer
21		Fête de la musique – halle des fêtes
22	19h30	Conseil Municipal – salle du conseil
23	19h à 22h	Nocturne du COWI – centre ville
23 au 25		11ème festival international de musique mécanique - halle des fêtes, Galerie, Auditorium et salle activité Espace d'animations de l'Arthuss
28	16h	Spectacle « Thibaut le Jongleur » de l'Ecole de musique et de danse - Château du Hohlandsbourg
29		Rencontres USEP Ecole Dame Blanche - stade Saint-Gilles
30	20 h	Concert Arthuss Voce- auditorium de l'Arthuss
30		Fête de fin d'année Ecole maternelle Arc en Ciel

M. HEROLD : je voulais juste rajouter par rapport au 29 avril, qu'il y a une distribution de compost aux ateliers municipaux de 8 h à 13 h 30, offert gracieusement par la commune, en plus du marché aux fleurs.

Mme SPINHIRNY : et je souhaiterais rajouter aussi qu'il y a une journée citoyenne exceptionnelle le 12 mai. L'atelier de rempotage des jardinières aura donc lieu le 12 mai. C'est un vendredi après-midi à partir de 13 h 30 aux ateliers municipaux. Ceci tout simplement parce que nous ne pouvons pas attendre le 10 juin, étant donné que nous devons mettre les jardinières en place un petit peu plus tôt et que les plantes auraient du mal à survivre dans leurs petits pots en plastique jusque-là. Merci.

Monsieur le Maire : dans le cadre du 30^{ème} anniversaire du pacte d'amitié avec Möhnesee, nous recevons demain une délégation de Möhnesee avec leur maire. Il y aura une réception vendredi soir en mairie à 19 h, pour les personnes qui souhaitent participer à cette réception. Vous serez les bienvenus.

Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 17 juillet 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
MP CONSEIL	HONORAIRE AMO MP CONSEIL GROUPE SCOLAIRE ET CANTINE SCOL LOG	2031	7140	16/02/2017
WINTZEDIS	BONBONS SJP	60623	7,69	22/02/2017
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	60631	117,72	22/02/2017
ADELYA	DISTRIBUTEUR PAPIER WC	60631	9,97	22/02/2017
BERNER	MATERIAUX DIVERS BATIMENTS	60632	302,34	22/02/2017
DECATHLON	FOURNITURE MATERIEL DE SPORT ANIMATIONS ARTHUSS	60632	145,7	22/02/2017
GIFI MAG	FOURNITURE MATERIEL SPORTIF ESPACE ANIMATIONS	60632	34,48	22/02/2017
HORMALYS	SECATEUR ETC ENTRETIEN ESPACES VERTS	60633	567,28	22/02/2017
ESPACE PRO TECH	VETEMENT DE TRAVAIL AGENT	60636	113	22/02/2017
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	6067	48	22/02/2017
PICARD M2P	CYLINDRE ETC BUREAU CHARGE COMMUN	615221	695,98	22/02/2017
WINTZEDIS	AMPOULES ETC DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	615228	141,18	22/02/2017
MEYER PHILIP	REPLACEMENT PNEU ARRIERE CHARIOT ELEVATEUR	61551	716,4	22/02/2017
MEYER PHILIP	REPARATION MASTER POMPIERS	61551	257,02	22/02/2017
HUSSON COL	REPARATION BALANCOIRE BODEN	61558	229,56	22/02/2017
FREPPEL EDAC	FLYERS VACANCES PRINTEMPS ANIMATIONS ARTHUSS	6236	177	22/02/2017
FOUQUET DESIGN	CREATION MASCOTTE ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	6238	600	22/02/2017
VILLE	REPAS SPECTACLE JEUNE PUBLIC	6257	20	22/02/2017
ORANGE FUS	CONSO TEL STANDARD ET ARTHUSS	6262	898,52	22/02/2017
ORANGE FUS	CONSO TEL LIGNE INTERNET ET FAX MAIRIES WINTZ ET MAIRIE LOG ET POMPIERS	6262	396,21	22/02/2017
ORANGE FUS	CONSO TEL ECOLES ET SALLES ET ATELIERS ET ARTHUSS	6262	533,47	22/02/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
ORANGE FUS	ABONNEMENT TRANSVEIL	6262	48	22/02/2017
ORANGE TEL FIXE	CONSO TEL LOCAL APP	6262	41,94	22/02/2017
ORANGE FRANCE	CONSO TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX	6262	465,14	22/02/2017
ORANGE FRANCE	CONSO TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX	6262	542,21	22/02/2017
ORANGE IN	CONSO INTERNET MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	6262	8,14	22/02/2017
ORANGE IN	CONSO INTERNET ARTHUSS ET ATELIERS	6262	90	22/02/2017
ORANGE IN	CONSO INTERNET POMPIERS	6262	42	22/02/2017
ORANGE IN	CONSO INTERNET POMPIERS	6262	48	22/02/2017
ORANGE IN	CONSO INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM	6262	53	22/02/2017
ORANGE IN	CONSO INTERNET ARTHUSS ANIMATIONS	6262	192	22/02/2017
AGRIVALOR	TRAITEMENT DECHET VERT EN VRAC	60633	1285,41	22/02/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	60612	1277,04	22/02/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE MAIRIE WINTZ	60612	919,41	22/02/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE SALLE WIN ZEN	60612	47,46	22/02/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE CHAPELLE HERZOG	60612	34,15	22/02/2017
ALSACE MIC	IMPRIMANTE EPSON WORKFORCE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	2183	436,2	22/02/2017
SMACL ASSURANCE	ASSURANCE LOT 3 AUTO COLLABORATEUR RC ETC	6161	643,97	22/02/2017
SMACL ASSURANCE	ASSURANCE LOT 3 VEHICULE A MOTEUR TERRORISME ETC	6161	711,98	22/02/2017
SMACL ASSURANCE	ASSURANCE LOT 3 AUTO COLLABORATEUR RC	6161	388,74	22/02/2017
SMACL ASSURANCE	ASSURANCE LOT 3 VEHICULE A MOTEUR TERRORISME ETC	6161	369	22/02/2017
SMACL ASSURANCE	ASSURANCE LOT 3 AVENANT 1 VEHICULES A MOTEUR	6161	396,69	22/02/2017
SMACL ASSURANCE	ASSURANCE LOT 3 FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES	6161	9484,97	22/02/2017
ADELYA	DISQUE DE LAVAGE BLEU POUR ARTHUSS	60631	95,9	28/02/2017
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR E STUDIO 256A ECOLE MAT LOG	6067	30,18	28/02/2017
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR TOSHIBA ECOLE PRIMAIRE LOG	6067	113,16	28/02/2017
LAMBOLEY	TAMPONS MAIRIE	6068	92,82	28/02/2017
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLES OXYGENE POMPIERS	611	16,44	28/02/2017
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES HALO ET BLOC ULTRALED MAIRIE	615221	313,27	28/02/2017
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES DIADEM LED POUR ECOLE PRIMAIRE LOG	615221	460,32	28/02/2017
TOUT FA	BETON VOIRIE TRAPPE ETC ENTRETIEN ARTHUSS	multi	286,17	28/02/2017
ELECTIS BURKLE	SUPPORT BORNE POUR ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	615228	356,6	28/02/2017
SPIELMANN	FOURNITURES TRAPPE DE VISITE POUR CRECHE	615228	40,32	28/02/2017
SYND INTER	ENLEVEMENT DECHETS VOIRIE	615231	109,91	28/02/2017
AUTOVIS 01	CONTROLE TECHNIQUE POMPIERS 1744YN68	61551	96	28/02/2017
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR E STUDIO 256A MAIRIE LOG	6156	18,86	28/02/2017
ADELYA	DISTRIBUTEUR PAPIER WC	60631	9,97	07/03/2017
CASTORAMA	PATINS FEUTRE MOBILIER SALLE UNGERER	60632	30,5	07/03/2017
2M FERMETURES	REPLACEMENT DE 3 CHARNIERES ALU ECOLE PRIM WINTZ	615221	218,52	07/03/2017
COLMAR EAU	NETTOYAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	615228	130,2	07/03/2017
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE	6156	162,51	07/03/2017
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS	6156	345,68	07/03/2017
SIMPLY	BIERES	6257	8,29	07/03/2017
CASA GINA	PLATEAUX CHARCUTERIE ET FROMAGE ETC REUNION	6257	95,1	07/03/2017
REGIE MUNI	CONS GAZ GROUPE SCOLAIRE WINTZ	60613	5296,95	07/03/2017
IMPRIMERIE MOSE	FOURNITURES ENVELOPPES ET PAPIER ENTETE MAIRIE	6068	1888,8	07/03/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
FRUH XAVIER SA	DESEMBOUAGE INSTAL CHAUFFAGE ARTHUSS	615221	3035,09	07/03/2017
MEYER PHILIP	ENTRETIEN CAMION MAN 7957XX68	61551	1782,36	07/03/2017
ISNER Jean Luc	MAITRISE OEUVRE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	2031	3581,74	07/03/2017
SCHICKE Jean Luc	MAITRISE OEUVRE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	2031	1800	07/03/2017
IXO ARCHITECTURE	INDEMNITE DE CONCOURS M.O. POLE SPORTIF	2031	14400	07/03/2017
SECAD	PHASE 1 ET PHASE 2 ETUDE SCHEMA DEPLACEMENT WINTZ	2031	8418	07/03/2017
MP CONSEIL	HONORAIRES A.M.O. POLE SCOLAIRE ET CANTINE SCOL	2031	7812	07/03/2017
EURO SOUND PROJ	HON CO TRAITANT D'IXO POLE SPORTIF WINTZENHEIM	2031	622,2	07/03/2017
OMNIUM TECHNIQ	HON CO TRAITANT D'IXO POLE SPORTIF WINTZENHEIM	2031	3577,62	07/03/2017
SEDIME	DGD MAITRISE ŒUVRE RESTRUCTURATION ANCIEN IPC	2313	600	07/03/2017
COLMARI 01	CONS EAU GENS DU VOYAGE RTE D EGUISHHEIM LOG	60611	234,27	15/03/2017
AUCHAN	CONSO CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	60622	837	15/03/2017
AUCHAN	CONS CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	60622	532,99	15/03/2017
SIMPLY	CATERING SJP SAUVONS LES NOUNOURS	60623	12,43	15/03/2017
SIMPLY	CATERING BLUE ROOM TRIO	60623	14,29	15/03/2017
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	60631	453,96	15/03/2017
CHAMPION DREYFU	CABLE ETC ATELIER DE MENUISERIE	60632	98,12	15/03/2017
VERVER EXP	BULBES ESPACES VERTS	60633	354	15/03/2017
VET PRO	GANTS OUVRIERS	60636	77,04	15/03/2017
SIGMA KALO	PEINTURE ET ALCOOL A BRULER ETC SALLE DES MARIAGES	multi	569,18	15/03/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOG	6067	269,11	15/03/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	39,36	15/03/2017
SED	MANUEL LECTURE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	44,7	15/03/2017
SED	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	526	15/03/2017
ALTER BURO	KIT PLANNING	6068	209,94	15/03/2017
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES BATTERIES MAIRIE	615221	88,8	15/03/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615221	18,59	15/03/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615221	265,93	15/03/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615221	438,29	15/03/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615221	14,75	15/03/2017
SIGMA KALO	PEINTURE ETC SALLE DES MARIAGES	615221	227,8	15/03/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615221	31,75	15/03/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615221	16,67	15/03/2017
SANISITT	TUBE LAVABO ECOLE MATERNELLE WINTZ	615221	123,6	15/03/2017
SANISITT	COUDE ETC ENTRETIEN LOCAUX RECREATION LOGELBACH	615221	243,76	15/03/2017
SAGOS	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615221	19,61	15/03/2017
TOUT FA	BETON VOIRIE ET FLEXIBLE ETC SALLE LAURENTIA	multi	100,99	15/03/2017
SIGMA KALO	COLLE ETC 19 RUE CLEMENCEAU WINTZ	615228	63,41	15/03/2017
SIGNATURE	PANNEAU DE TETE ILOT LA FORGE	615231	214,16	15/03/2017
SIGNATURE	PANNEAUX ET FIXATIONS RUE LOUISE JORDAN LOG	615231	495,83	15/03/2017
SIGNATURE	PANNEAUX DE RUE	615231	183,36	15/03/2017
LEONHART RECYCL	DEBLAIS TERREUX	615231	77,11	15/03/2017
MEYER PHILIP	REPLACEMENT PNEUS VEHICULE POLICE	61551	152,95	15/03/2017
MEYER PHILIP	REPARATION NACELLE	61551	800,36	15/03/2017
A LO PIANOS	ACCORD PIANO A QUEUE LE 010317	61558	95	15/03/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
LEITZ SARL	LAME DE SCIE	61558	105,6	15/03/2017
FREPPEL EDAC	AFFICHES ET FLYERS MARCHE DE PAQUES	6236	267,6	15/03/2017
FREPPEL EDAC	FLYERS MARCHE NOCTURNE	6236	346,8	15/03/2017
FREPPEL EDAC	CARTES CORRESPONDANCES ELUS	6236	183,84	15/03/2017
FRIEDLING	AFFICHES MARCHE NOCTURE ET JOURNEE CITOYENNE	6236	468	15/03/2017
ROYER 68 AUTOCA	SORTIE VACANCES HIVER 2017	6251	717	15/03/2017
FUCHS BOU	KOUGELHOFS CEREMONIE PATRIOTIQUE DU 02/02/17	6257	117	15/03/2017
CAVES DE LA FEC	FROMAGES ET VIN REUNION DU 13/12/16	6257	61,89	15/03/2017
REGIE MUNI	CONSO GAZ GROUPE SCOLAIRE LOG	60613	1729,52	15/03/2017
HIRTZ	FOURNITURE DE GAZOIL NON ROUTIER POUR ATELIERS	60622	1592	15/03/2017
NETIMMO	NETTOYAGE VITRES DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	615228	4350	15/03/2017
SCHWENDI	BUFFET VOEUX NOUVEL AN DU 20/01/17	6257	1900	15/03/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE ARTHUSS	60612	975,6	15/03/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH A EGUISHEIM	6247	145,3	15/03/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A KAYSERSBERG	6247	170	15/03/2017
ADELYA	CHARIOT DE LAVAGE EC PRIM LOG	2188	836,68	15/03/2017
WALTER STORES E	STORES CASERNE POMPIERS	21318	1079,1	15/03/2017
WALTER STORES E	STORES CASERNE POMPIERS	21318	1248	15/03/2017
MENTON	FOURNITURE DE PLANTES ESPACES VERTS	60633	1248,8	15/03/2017
BINGLER ET PRUD	VENTE PFAU VILLE WINTZENHEIM EXPLOITANTS	2112	777,42	15/03/2017
MISTRAL-01	MISE A NIVEAU OUTLOOK ETAT CIVIL	2051	768	21/03/2017
SIGNALISATION	ACQ SUPPORT ET FOURREAU	2152	985,46	21/03/2017
ALSACE MIC	PC FIXE + CONFIGURATION MAIRIE ANNEXE LOG	2183	920,16	21/03/2017
ALSACE MIC	PC FIXE + CONFIGURATION POLICE MUNICIPALE	2183	891,6	21/03/2017
MANUTAN COLLECT	MOBILIER DIVERS - ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	2184	393,52	21/03/2017
ORANGE LILLE CA	MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU AERIEN ORANGE RUE STE ODILE	20422	1780	21/03/2017
ORANGE NANCY	BORNE WIFI ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	21318	1087,64	21/03/2017
SCHAECHTEL	1 BROYEUR MULTI VEGETAUX	21578	21252	21/03/2017
ALSACE MIC	ORDI PORTABLE + CONFIGURATION POUR ATSEM WINTZ	2183	1108,8	21/03/2017
ALSACE MIC	ORDI PORTABLE + CONFIGURATION POUR ATSEM LOG	2183	1108,8	21/03/2017
ORANGE FRANCE	TEL PORTABLE SAMSUNG J3 M BUHLER	60632	1,2	21/03/2017
HORMALYS	GRIFFE ET BINETTE POUR ESPACES VERTS	60633	178,4	21/03/2017
MAJUSCULE HISLE	CARTOUCHES ENCRE IMPRIMANTE - ECOLE PRIM WINTZ	6067	160,29	21/03/2017
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	6067	48	21/03/2017
OFFICE DEPOT	FOURNITURE DE BUREAU MAIRIE	6068	362,63	21/03/2017
GRIMMER C	CHOCOLATS POUR CONCERT DE GALA HARMONIE MUN	6238	30,5	21/03/2017
JECKERT B	BRETZELS VERNISSAGE BOLLACK	6257	13,72	21/03/2017
VILLE	REPAS SPECTACLE ARTHUSS	6257	60	21/03/2017
ORANGE FUS	CONSO TEL STANDARD ET ARTHUSS	6262	875,72	21/03/2017
ORANGE FUS	ABONN TRANSVEIL	6262	48	21/03/2017
ORANGE FUS	CONSO TEL ECOLES ET SALLES ET ATELIERS ET ARTHUSS	6262	483,8	21/03/2017
ORANGE FUS	CONSO TEL INTERNET ET FAX MAIRIES ET POMPIERS	6262	372,91	21/03/2017
ORANGE FRANCE	CONSO TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX	6262	539,11	21/03/2017
ORANGE FRANCE	CONSO TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX	6262	441,37	21/03/2017
ORANGE IN	CONSO INTERNET ARTHUSS ET ATELIERS	6262	90	21/03/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
ORANGE IN	CONSO INTERNET POMPIERS	6262	42	21/03/2017
ORANGE IN	CONSO INTERNET MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	6262	42	21/03/2017
ORANGE IN	CONSO INTERNET POMPIERS	6262	48	21/03/2017
ORANGE IN	CONSO INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM	6262	53	21/03/2017
AGRIVALOR	TRAITEMENT DECHETS EN VRAC	60633	1167,82	21/03/2017
COLMARIENN	CONSO EAU PRESBYTERE LOGELBACH	60611	178,66	29/03/2017
BERNER	PETIT MATERIEL ATELIERS	60632	556,81	29/03/2017
BARTH	ROSIERS ESPACES VERTS	60633	224	29/03/2017
FOUSSIER	PETIT MATERIEL ATELIERS	615221	10,43	29/03/2017
PICARD M2P	DIVERS FOURNITURE POUR RADIATEURS	615221	469,51	29/03/2017
BATIBOIS	PANNEAU BOIS GRIS ARMOIRE	615221	42,14	29/03/2017
CHEMINETTE	TRAVAUX DE RAMONAGE DIVERS BATIMENTS COM.	615221	454,54	29/03/2017
CHEMINETTE	TRAVAUX DE RAMONAGE ARTHUSS	615221	30,54	29/03/2017
FOUSSIER	PLINTHE ETC	615221	105,86	29/03/2017
FOUSSIER	VENTOUSE SALLE UNGERER	615221	175,08	29/03/2017
HEINTZ HEN	CLEFS PASSE POLICE ET 20 RUE JOFFRE	multi	30,3	29/03/2017
CHEMINETTE	TRAVAUX DE RAMONAGE APP WINTZENHEIM	615228	30,54	29/03/2017
CENTRE AUT	CONTROLE TECHNIQUE MASTER POMPIERS	61551	25	29/03/2017
MEYER PHILIP	REPARATION TACTEUR JOHN DEERE ESPACES VERTS	61551	247,26	29/03/2017
SIEMENS	MAINT DETECTION INCENDIE SALLE UNGERER	6156	979,81	29/03/2017
HIRTZ	FOURNITURE DE 1500 L DE GAZOIL POUR LE CHALET APP	60613	1421,94	29/03/2017
MEYER PHILIP	REPARATION CAMIO MAN 7957XX68	61551	2951,71	29/03/2017
MEYER PHILIP	ENTRETIEN ET REPARATION JOHN DEERE TRACTEUR	61551	5543,42	29/03/2017
ADEC IMMO	HON. DIAGNOSTIC THERMIQUE RUE HERZOG ET ECOLES	6226	1704,47	29/03/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE ARTHUSS	60612	786,36	29/03/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE ECOLES PRIMAIRES	60612	1400,82	29/03/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE ECOLES MATERNELLES	60612	463,39	29/03/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE DIVERS BATIMENT COMMUNAUX	60612	1073,23	29/03/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	60612	871,92	29/03/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	60612	2443,23	29/03/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE BODEN ET 111 RUE CLEMENCEAU	60612	1135,91	29/03/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	60612	13685,15	29/03/2017
PONTIGGIA	REFECTION TROTTOIRS CARREFOUR RUE DU CIMETIERE ET CHANOINE KAEFFER LOG	2315	2541,21	30/03/2017
PONTIGGIA	MARCHE A BON DE COMMANDE CHEMIN DU FREITAG	2315	2404,88	30/03/2017
PONTIGGIA	MARCHE A BON DE COMMANDE - REFECTION ENROBES RUE DU VERGER	2315	10860,82	30/03/2017
PONTIGGIA	MARCHE A BON DE COMMANDE - TROTTOIRS CARREFOUR RUE DU CIMETIERE ET CHANOINE KAEFFER LOG	2315	133,75	30/03/2017
PONTIGGIA	MARCHE A BON DE COMMANDE CHEMIN DU FREITAG	2315	126,58	30/03/2017
PONTIGGIA	MARCHE A BON DE COMMANDE REFECTION ENROBES RUE DU VERGER	2315	571,63	30/03/2017
PONTIGGIA	MARCHE A BON DE COMMANDE REFECTION TROTTOIR RUE DE L'ANCIENNE EGLISE	2315	1204,45	30/03/2017
PONTIGGIA	MARCHE A BON DE COMMANDE REFECTION TROTTOIR RUE DE L'ANCIENNE EGLISE	2315	63,4	30/03/2017
REGIE MUNI	CONSO GAZ PRESBYTERE 01 RUE DU LOGELBACH	60613	728,59	05/04/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
REGIE MUNI	CONSO GAZ ATELIERS	60613	665,04	05/04/2017
REGIE MUNI	CONSO GAZ CENTRE MEDICO SOCIAL ET LOGT	60613	771,87	05/04/2017
REGIE MUNI	CONSO GAZ HALLE DES FETES	60613	649,36	05/04/2017
REGIE MUNI	CONSO GAZ 9 RUE CLEMENCEAU	60613	641,65	05/04/2017
ADELYA	NETTOYANT DESINFECTANT SANITAIRES	60631	136,26	05/04/2017
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN ECOLE MATERNELLE WINTZ	60631	42,31	05/04/2017
ADELYA	MANCHE SUPPORT ETC ECOLE PRIMAIRE LOG	60631	81,82	05/04/2017
BERNER	MATERIEL PARC	60632	254,58	05/04/2017
ELECTIS BURKLE	SWITCH ECOLE MATERNELLE WINTZ	60632	37,54	05/04/2017
ELECTIS BURKLE	ONDULEUR MAIRIE	60632	255,41	05/04/2017
WINTZEDIS	CAFETIERES ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2017	60632	199,96	05/04/2017
BRICOLAGE	PILES ET AMPOULES POMPIERS	60632	118,89	05/04/2017
SENTINEL SIEGE	HABILLEMENT POLICE MUNICIPALE	60636	530,02	05/04/2017
CORA	FOURNITURES SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	48,3	05/04/2017
POSTE ADV NATIO	TIMBRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	188,04	05/04/2017
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE MATERNELLE LOG	6067	30,18	05/04/2017
10 DOIGTS	FOURNITURE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	240,37	05/04/2017
CHEMINETTE	RAMONAGE CHEMINEE 19 RUE CLEMENCEAU	615221	35,78	05/04/2017
ELECTIS BURKLE	FOURNITURE DE GOULOTTES POUR 19 RUE CLEMENCEAU	615228	180,58	05/04/2017
ELECTIS BURKLE	DIVERS FOURNITURE POUR LE 19 RUE CLEMENCEAU	615228	621,58	05/04/2017
COLMARI 01	NETTOYAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	615228	130,2	05/04/2017
TOUT FA	ENDUIT ETC ET BETON + PANNEAUX ELECTORAUX	multi	314,5	05/04/2017
SYND INTER	ENLEVEMENT DECHETS VOIRIE	615231	380,68	05/04/2017
CENTRE AUT	VISITE TECHNIQUE BOXER 4907 XH 68	61551	67,2	05/04/2017
MEYER PHILIP	CONTROLE LIMITEUR DE VITESSE CAMION MAN 7957 XX 68	61551	66	05/04/2017
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES DIVERSES 19 RUE CLEMENCEAU	61558	23,54	05/04/2017
MISTRAL-01	AUGMENTATION MEMOIRE POSTE INFORMATIQUE	61558	252	05/04/2017
APAVE	MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS	6156	210	05/04/2017
DRAGER	MAINTENANCE CALIBRAGE POMPIERS	6156	377,24	05/04/2017
ALERT	MAINTENANCE ALARME DIVERS BATIMENS COMMUNAUX	6156	643,32	05/04/2017
ADEC IMMO	ANALYSE D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT D'ENROBE RUE DU DR PAUL PFLIMLIN	6226	914,02	05/04/2017
FREPEL EDAC	FLYERS RECRUTEMENT CMJ	6236	143,64	05/04/2017
LOOS	REPRODUCTION PLANS GROUPE SCOL LOGELBACH	6236	41,4	05/04/2017
GRIMMER C	CHOCOLAT CONCERT GALA HARMONIE MUNICIPALE	6238	63,5	05/04/2017
BON COIN RESTAU	REPAS MAISONS FLEURIES	6257	170,2	05/04/2017
KRICK HUBE	6 CARTONS DE PINOT BLANC RECEPTIONS STOCK	6257	171	05/04/2017
KRICK HUBE	VIN JUDO CLUB	6257	33,63	05/04/2017
ABEDIS	BOISSONS MAIRIE RECEPTION STOCK	6257	142,68	05/04/2017
ORANGE NANCY	ABONNEMENT WIFI ESPACES ANIMATIONS ARTHUSS	6262	46,26	05/04/2017
REGIE MUNI	CONSO GAZ MAIRIE WINTZ	60613	2131,06	05/04/2017
REGIE MUNI	CONSO GAZ GROUPE SCOLAIRE WINTZ	60613	3505,38	05/04/2017
REGIE MUNI	CONSO GAZ SALLE LAURENTIA	60613	1388,82	05/04/2017
REGIE MUNI	CONSO GAZ ARTHUSS	60613	2279,01	05/04/2017
VIGILEC HA	REPL MATERIEL SUITE SINISTRE RUE DES 3 EPIS LOG	615231	1366,8	05/04/2017
VIGILEC HA	REPL MATERIEL SUITE SINISTRE GIRATOIRE RD11 A WINTZ	615231	3474	05/04/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE ETANG ASPACH	60612	92,8	05/04/2017
MENTON	FOURNITURES DE VIVACES	60633	159,54	05/04/2017
KUNEGEL	TRANSPORT SCOL ECOLE MAT LOG A LA BIBLIOTHEQUE	6247	217,95	05/04/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM A COLMAR	6247	83,5	05/04/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH A KAYSERSBERG	6247	85	05/04/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH A ILLZACH	6247	243,17	05/04/2017
ALTER BURO	ACQUISITION DESTRUCTEUR FELLOWES MAIRIE	2183	533,47	05/04/2017
SDAI	IMPRIMANTE RICOH AFICIO SPC 240 MAIRIE ANNEXE	2183	337,92	05/04/2017
SDAI	IMPRIMANTE HP LASERJET PRO M402 POMPIERS	2183	285,3	05/04/2017
WINTZEDIS	CUISINIERE + REFRIGERATEUR- ECOLE PRIMAIRE WINTZ	2188	498	05/04/2017
ALSACE MIC	PC POLICE MUNICIPALE + ECRAN WEBCAM	2183	1093,2	05/04/2017
CASAL	FOURNITURE PAIRE DE BUT POUR LE TERRAIN DE FOOT	2188	1515,5	05/04/2017
ECOSCOPI	ACPTÉ 1 REVISION PLU 2017	202	5188,8	06/04/2017
MEYER Bernard	ANIMATIONS CUISINE MARCHÉ NOCTURNE	60228	193,72	12/04/2017
REGIE MUNI	CONSO GAZ MAIRIE ANNEXE LOG	60613	633,51	12/04/2017
AUCHAN	CONSO CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	60622	596,21	12/04/2017
AUCHAN	CONSO CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	60622	722,34	12/04/2017
SIMPLY	CATERING SPECTACLE M LABICHE	60623	18,71	12/04/2017
SID	DYLORENE ATELIERS	60631	347,88	12/04/2017
CHAMPION DREYFU	SACS FILTRE ETC ENT ATELIERS SALLE DES MARIAGES	multi	259,85	12/04/2017
ACIPA	CARTOUCHES IMPRIMANTES MAIRIE	6064	637,56	12/04/2017
ACIPA	CARTOUCHES IMPRIMANTES MAIRIE	6064	89,14	12/04/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES DIVERSES - ECOLE MATERNELLE LOG	6067	175,16	12/04/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	294,2	12/04/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZ	6067	46,42	12/04/2017
BUREAU VALLEE	TABLEAU EFFACABLE ETC ANIMATIONS ARTHUSS	6068	45,72	12/04/2017
SEDI IMPR	FEUILLETS POUR REGISTRE MARIAGE	6068	47,88	12/04/2017
BNP PARIBAS	LOC LOGICIEL EZGED EVOLUTION MAIRIE	6135	630,72	12/04/2017
LOCAM	LOCATION RISO DU 30 03 AU 29 06 2017	6135	531,79	12/04/2017
HOLCIM BETONS	BETON PARC DU BODEN	61521	759,04	12/04/2017
SANISITT	ROBINET LAVABO ETC ENT CIMETIERE WINTZ ET LOG	61521	684,67	12/04/2017
SANISITT	TETE DE ROBINET ETC STADE DE FOOT	61521	66,26	12/04/2017
SANISITT	REDUCTION A COLERETTE ETC CIMETIERE WINTZ ET LOG	61521	10,97	12/04/2017
METALSITT	PEINTURE BRILLANTE PARC DU BODEN	61521	25,64	12/04/2017
SANISITT	TUBE CUIVRE ETC HALLE DES FETES STADE	multi	443,32	12/04/2017
SANISITT	MANCHON ETC ENT ATELIER	615221	139,74	12/04/2017
SAGOS	COUTEAU ETC PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615221	30,53	12/04/2017
ELECTIS BURKLE	BLOC UNILED ETC ENT DIV BAT	615228	240,18	12/04/2017
SANISITT	RALLONGE ENT 19 RUE CLEMENCEAU	615228	19,02	12/04/2017
ELECTIS BURKLE	PILES ECLAIRAGE PUBLIC	615232	9,25	12/04/2017
CENTRE AUT	CT PIAGGO 853 ZV 68	61551	67,2	12/04/2017
HATTERMANN	REPARATION CAMION MAN	61551	469,33	12/04/2017
RINGENBACH CHAP	REPARATION TOILES TONNELLES MAIRIE	61558	979,2	12/04/2017
DUBERNARD	MAINTENANCE ANNUELLE EXTINCTEURS ARTHUSS	6156	880,52	12/04/2017
ALCION	MAINT LOGICIEL BILLETTERIE ARTHUSS	6156	355,2	12/04/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
STI BUREAUTIQUE	MAINT SERVICE GED	6156	233,95	12/04/2017
STI BUREAUTIQUE	FRAIS CONNEXION INSTALLATION CHORUS PRO	6156	551,94	12/04/2017
CIRQUANIUM	INTERVENANT CIRQUE RECRE LOG ET WINTZ	6226	960	12/04/2017
BON COIN RESTAU	REPAS EDUCATION ROUTIERE ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	6232	15	12/04/2017
BON COIN RESTAU	REPAS EDUCATION ROUTIERE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6232	29,4	12/04/2017
PUBLIMARK	BANDEROLLES MARCHES DE PAQUES ET FETE DU MIEL	6236	84	12/04/2017
FREPPEL EDAC	COMPL FLYERS RECRUTEMENT CMJ	6236	120,36	12/04/2017
TRAFIC COMMUNIC	LIVRAISON VEHICULE PUBLICITAIRE	6241	372	12/04/2017
JECKERT B	REUNION CCID	6257	10	12/04/2017
JECKERT B	CONVENTION AVEC ETUDIANTS LYCEE DU PFLXIBOURG	6257	11,55	12/04/2017
REGIE MUNI	CONSO GAZ SALLE UNGERER	60613	2657,59	12/04/2017
REGIE MUNI	CONSO GAZ GROUPE SCOL LOG	60613	4209,81	12/04/2017
EQUIP PRO	DECORATIONS MARCHE DE PAQUES 2017	60632	1600,62	12/04/2017
COMPT	FOURNITURE DE TERREAUX ET ENGRAIS	60633	2882,53	12/04/2017
BARTH	FOURNITURE DE ROSIERS ESPACES VERTS	60633	2079,22	12/04/2017
ORANGE	LOYER STANDARD	6135	1034,59	12/04/2017
TOSHIBA	MAINT COPIEUR TOSHIBA SERVICE FINANCES	6156	1123,81	12/04/2017
RINGENBACH CHAP	TONELLES AVEC LOGO POUR MANIFESTATIONS COM	2188	2148	12/04/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIM WINTZ PISCINE MUNSTER	6247	300,68	12/04/2017
LOOS	SIEGE DE TRAVAIL ECOLE MAT LOG	2184	482,52	12/04/2017
MIA LIGHT GMBH	LAMPE SUSPENSION POUR SALLE DES MARIAGES	21311	306,9	13/04/2017

4. Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

Locations de salles

SALLE LAURENTIA

12/03/2017 : Assemblée Générale - UNC location gratuite et forfait nettoyage de 66 euros

18/03/2017 : Tournoi de Tarot - location gratuite et forfait nettoyage de 66 euros

25/03/2017 : Assemblée Générale de l'UNSOR location gratuite + forfait nettoyage de 66 euros

31/03 au 02/04/2017 : Représentations théâtrales de la Citerne - location gratuite et forfait nettoyage de 66 euros

08/04/2017 : Verre de l'amitié suite à des obsèques - location pour un montant de 290 euros

13/04/2017 : Soirée remise des prix maisons fleuries - location gratuite

18/04/2017 : Réunion publique pour élections Présidentielles « Le Mouvement en marche » - location gratuite

21/04/2017 : Fête de famille - location pour un montant de 500 euros

SALLE UNGERER

25/03/2017 : Fête de famille d'un élu - location gratuite

01/04/2017 : Fête de famille d'un élu - location gratuite

09/04/2017 : Fête de famille - location pour un montant de 300 euros

11/04/2017 : Réunion d'information pour la journée citoyenne - location gratuite

HALLE DES FETES

10/03/2017 : Assemblée Générale du Crédit Mutuel du Plixbourg - location gratuite (convention pluriannuelle)

18 et 19/03/2017 : Brocante - location pour un montant de 333 euros
01 et 02/04/2017 : Bourse aux livres APAPH location gratuite
07 au 09/04/2017 : Marché de pâques - location gratuite
13/04/2017 : Assemblée Générale du Crédit Mutuel d'Eguisheim - location pour un montant de 492 euros
22 et 23/04/2017 : Salon du bien-être « Zen Vitamines » 1594,28 euros

Création des régies comptables : aucune décision

Délivrances des concessions dans les cimetières :

Ancien cimetière de Wintzenheim :

20 avril 2017 : renouvellement de la concession section A Tombe 89 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

17 avril 2017 : achat de la concession section A Tombe 76 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

Ancien cimetière de Logelbach :

14 mars 2017 : renouvellement de la concession section C Tombe 99 pour une durée de 30 ans pour un montant de 800 €.

29 mars 2017 : renouvellement de la concession section D Tombe 11 pour une durée de 15 ans pour un montant de 320 €.

25 avril 2017 : renouvellement de la concession section A Tombe 16 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320 €.

5. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision
6. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros** : aucune décision
7. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** : aucune décision
8. **Reprises d'alignement** : aucune décision
9. **Actions en justice ou de la défense de la commune** : aucune décision.
10. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision
11. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision
12. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre** : aucune décision

Monsieur le Maire : en ce qui concerne le prochain conseil municipal, il aura lieu le 22 juin 2017.

Autre information puisque les questions m'avaient été posées par le groupe « Cap sur l'Avenir » sur le déploiement de la fibre optique. Je vous ai déjà fait parvenir une réponse du Président de Colmar Agglomération et là je viens d'avoir encore une fois une réponse officielle d'Orange qui dit :

« J'ai bien reçu votre courrier en date du 07 mars dans lequel vous demandez un calendrier global de déploiement de la fibre pour les neuf communes de Colmar Agglomération.

Colmar, Horbourg-Wihr, Wettolsheim, sont en cours de déploiement et il est bien prévu le déploiement de la fibre sur les communes de votre agglomération concernée par la zone dite Amine.

Nous pensons à ce jour engager les communes restantes selon le calendrier prévisionnel suivant. Ce calendrier est communiqué à titre indicatif et sous toute réserve d'ajustement à venir. L'engagement se fait en trois phases successives : études, travaux et commercialisation.

- Wintzenheim 2019
- Ingersheim 2018
- Turckheim 2018
- Sainte-Croix-en Plaine 2020
- Houssen 2020
- Jebnheim 2020.

Voilà la réponse officielle que nous avons eue.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Dominique Hérold.

M. HEROLD : merci, Monsieur le Maire. Je voulais simplement vous rappeler qu'effectivement le 10 juin aura lieu la 2^{ème} journée citoyenne. Nous avons à ce jour recensé 19 chantiers dont un a déjà eu lieu au mois d'avril puisque c'étaient les travaux sur les chemins ruraux organisés par les viticulteurs qui ne pouvaient pas reporter ça au mois de juin. Le deuxième, comme l'a souligné tout à l'heure Madame SPINHIRNY, c'est la préparation des jardinières le 12 mai. Nous avons à ce jour 19 chantiers avec 80 inscrits et si Monsieur Daesslé le souhaite, puisqu'il avait proposé effectivement à un moment donné de nettoyer les rigoles au niveau du Herrenberg, on peut proposer un 20^{ème} chantier qui serait le nettoyage des rigoles. S'il en décide d'en être le chef du chantier, il n'y a aucun problème, la commune l'accepte et il sera le bienvenu. Voilà ce dont je voulais vous informer. Merci.

Monsieur le Maire : je voudrais, pour ceux qui le souhaitent, vous inviter à voir la salle de réception et des mariages qui a été fait. Je tiens à remercier ici l'ensemble du personnel. Vous verrez un peu le travail qu'ils ont effectué, un travail minutieux, un travail extrêmement bien fait. Donc je voudrais, au nom de l'ensemble du conseil municipal, les remercier pour cette magnifique salle, qui change à 100 %. Demain on l'inaugurera avec nos invités de Möhnese. On n'a pas fait d'inauguration officielle, mais ce sera la première réception. Monsieur LEROY a déjà célébré le premier mariage samedi dernier et demain ce sera la première réception en recevant nos collègues de Möhnese. Alors un grand merci.

Un grand merci aussi à tous ceux qui se sont investis dans les différents bureaux de vote. Je crois que ça a été une réussite par rapport à la tenue des bureaux de vote parce que ce n'est pas toujours facile. Nous avons eu un contrôle du tribunal, une juge est venue, qui a fait le tour des bureaux de vote et qui nous a félicité pour la bonne tenue des bureaux de vote. Je tiens quand même à vous dire un grand merci pour votre investissement. Je ne souhaite pas qu'on commence à dire, « moi je veux que deux heures de permanence uniquement ». Je pense qu'il faut une solidarité. On a fixé le service à 4 heures, et j'estime que c'est 4 heures pour tout le monde. Je crois qu'il faut la même règle pour tout le monde, sinon on crée des précédents. Je pense que 4 heures, Madame Haumesser, c'est tenable et c'est sympathique et on n'a pas chômé.

Encore un merci pour les personnes qui vont participer à la journée citoyenne le 10 juin, mais je remercie aussi les viticulteurs sous la houlette de Monsieur Denis ARNDT qui a prévu cette matinée de travail et Monsieur ARNDT peut nous dire combien ils ont tracté, combien ils ont pelleté de m³ de gravier.

M. ARNDT : c'est vrai, en 2 heures et demi, on a déplacé 50 tonnes de gravats pour reboucher les trous dans des chemins qui étaient complètement défoncés, notamment 2, le Lauenstein et puis le prolongement de la rue de l'Argillère, et grâce aussi aux viticulteurs qui ont ramené le matériel performant, remorque, tracteur remorque, pelles. Donc ça nous a facilité la tâche. Je les ai déjà remerciés et je les remercie encore une fois. J'étais confiant quand je leur ai proposé ça à l'assemblée générale. Je savais qu'il y aurait une participation forte. Nous étions à 16 et vraiment merci encore. C'était une belle matinée qui s'est très bien clôturée aussi. Et ils ont déjà donné rendez-vous pour l'année prochaine.

Monsieur le Maire : ce qui prouve aussi les bonnes relations qui nous avons avec les viticulteurs. Je crois que c'est important aussi de le souligner.

Merci aussi pour les personnes qui vont participer à l'atelier de repotage, parce que là aussi c'est du travail. Donc merci à vous tous. En attendant je voudrais vous souhaiter un bon week-end. Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 22 juin en raison du festival de musique mécanique, puisqu'il y a le concert d'inauguration le vendredi soir. C'est pour cela que nous l'avons mis au jeudi 22 juin.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je vous souhaite un bon week-end. Nous, nous recevons pendant ces trois jours la délégation de Möhnensee avec Hans DICKE, le maire de Möhnensee. Je vous invite à prendre le verre de l'amitié et comme il se fait habituellement, au Caveau Schwendi. Mais pour l'instant vous pouvez aller voir la salle de réception et la salle de mariages. Bonne soirée.